



Séance Plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté du 7 avril 2021 Rapport 2-2 – Avis sur le RIS3 2021-2027

Déclaration de Richard Béraud pour la CGT

Faute avouée à demi pardonnée ! C'est ce que nous pourrions dire suite aux propos de Jean Claude Lagrange venu présenter le RIS 3 à la commission économie/emploi et qui reconnaissait que ce document répondait avant tout à l'obtention de fonds européens. L'avis qui nous est proposé au vote le pointe largement regrettant que cet aspect gomme toute démarche stratégique, mais y-en-a-t-il une ? en matière de recherche et d'innovation.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de l'avis que nous partageons dans son intégralité mais permettez-nous d'insister sur quelques aspects à travers cette interrogation portée par l'avis, de quoi l'innovation est-elle le nom ?

- Le rôle de l'innovation est de répondre aux besoins de la région pour un développement humain durable :

Cela passe par l'emploi, la transition vers les métiers du futur. Or on observe aujourd'hui un sous-investissement des questions Ressources Humaines et Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (sauf dans le bassin de Morteau, du Charolais, de Louhans et du Creusot). Pire encore si l'on regarde la création d'emploi induite par le plan de relance lié en partie à l'innovation (*source, bilan diagnostic bassins d'emploi en Bourgogne Franche-Comté*) une petite trentaine est annoncée alors que dans le même temps les plans sociaux engagés mettent en perspective la suppression de 800 emplois !

Cela passe également par la formation initiale et continue mais comment faire dès lors que la formation a été mise à mal par la *Loi pour choisir son avenir professionnel (5 sept 2018)*, et les diverses réformes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ?

Cela passe enfin par la qualité de vie au travail (le RIS 3 évoque la communauté industrie du futur 4.0 nous dit l'avis), une nouvelle approche du rapport au travail ce que certains économistes (Robert Boyer entre autres) remettent en cause.

- Le rôle de l'innovation est de développer les capacités économiques et industrielles du territoire, n'en déplaise aux contempteurs de la décroissance, pour répondre aux diverses crises.

Si l'avis insiste sur le fait que la capacité d'innovation est dépendante de la qualité des interactions entre l'enseignement, la recherche et le monde socioprofessionnel rappelons que la recherche publique est confrontée, depuis les lois Pécresse (à droite) et Fioraso (à gauche) à la diminution des crédits récurrents. La recherche fondamentale semble davantage négligée que la recherche appliquée. L'échec de la recherche française en matière de vaccin contre la Covid en est un déplorable exemple.

Enfin, l'avis rappelle les nécessaires complémentarités, coopérations et synergies avec les autres territoires et régions. Il aurait pu, dû, aborder ces complémentarités au plan intra-régional également car les coopérations ne semblent pas, dans l'ensemble des secteurs,



toujours de mise. C'est ce que pointaient Anne Lauvergeon et Louis Gallois le 10 mars dernier lors des « Assises de la relance » tenues au Creusot.

La recherche et l'innovation nécessitent des fonds importants il est vrai. Mais les politiques ne peuvent se contenter d'une approche purement comptable de ces domaines. A eux de proposer une véritable stratégie pour que le monde d'après soit réellement différent du monde d'avant.